

GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la banque est exposée à un nombre de risques spécifiques au secteur financier. Ces risques peuvent être des risques dits « financiers », tels le risque de crédit, de liquidité ou de taux d'intérêt, ou des risques dits « non financiers », tels le risque de conformité ou le risque opérationnel.

La gestion de ces risques se fait dans les limites de tolérance aux risques fixées par le conseil d'administration. Celles-ci s'inscrivent dans les limites fixées par la réglementation en vigueur. La gouvernance de gestion des risques est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense » : (1) les risques sont gérés en première ligne par les départements opérationnels, (2) avec le soutien et sous le contrôle permanent et indépendant du département Risk & Compliance, et (3) sous la supervision de l'audit interne qui effectue des contrôles périodiques et approfondis du respect des législations en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes.

Les risques auxquels la banque est exposée sont évalués de façon dynamique. Ils sont mesurés par rapport à la situation actuelle, mais sont également régulièrement l'objet d'analyses qui tiennent compte de certaines hypothèses plus pessimistes (analyses de scénarios, analyses de sensibilité, « stress-tests »...) afin de déterminer les marges de sécurité dont la banque doit disposer pour pouvoir respecter les limites fixées par la réglementation et le conseil d'administration même dans des conditions moins favorables.

Le risque de crédit de la banque découle principalement de son activité en crédit hypothécaire et en crédit à la consommation et de son portefeuille d'investissement.

bpost banque offre des prêts hypothécaires et des crédits à la consommation à travers des canaux de distribution multiples. Le risque de crédit inhérent à cette activité est suivi mensuellement par le comité des risques de crédit, présidé par le Chief Risk Officer de la banque. Le comité de direction, le comité des risques et le conseil d'administration sont régulièrement informés sur l'évolution du risque de crédit.

Le risque de crédit du portefeuille d'investissement, ainsi que les risques de solvabilité, de liquidité, de financement et de taux d'intérêts sont suivis mensuellement par le comité ALCO (« assets and liabilities management committee »), présidé par le Chief Financial Officer de la banque. Celui-ci rapporte périodiquement des points discutés en comité ALCO au comité de direction, au comité des risques et au conseil d'administration.

Tenant compte de l'importance élevée du portefeuille d'investissement dans le total du bilan, de la nature éligible des titres dans lesquels bpost banque investit et de son mode de financement quasi exclusivement par dépôts de la clientèle, elle jouit d'une position de liquidité très confortable tant sur le court terme que sur le long terme. En outre, comme le portefeuille d'investissement de bpost banque ne contient que des titres libellés en euro, la banque n'est pas exposée au risque de change. Enfin, vu que la banque n'exerce pas d'activités de négociation ("trading") en instruments financiers, elle n'est pas non plus exposée au risque de marché.

En ce qui concerne les risques de conformité et opérationnels, le conseil d'administration fixe également des limites et, pour assurer le respect de celles-ci, veille à ce qu'un dispositif de contrôle interne pertinent et efficace soit mis en place. Ces risques sont suivis trimestriellement en comité des risques opérationnels (ORC), présidé par le Chief Risk Officer, et plus régulièrement dans des comités spécialisés (p. ex. le comité de pilotage pour la sécurité de l'information et le comité de concertation Conformité). Les points discutés à l'ORC sont rapportés par le Chief Risk Officer au comité de direction. Conformément à la réglementation, une attention particulière est accordée à la conformité et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, pour lesquels des rapports de suivi sont très régulièrement présentés également au comité des risques et au conseil d'administration.

Afin de fournir une vue complète des risques auxquels la banque est exposée au comité des risques et au conseil d'administration, le Chief Risk Officer présente trimestriellement un rapport de conformité par rapport à l'ensemble des limites fixées par le conseil d'administration pour tous les risques inhérents aux activités de bpost banque. Le conseil d'administration procède également annuellement, via le comité d'audit, à une évaluation globale du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des risques, et à une évaluation particulière du fonctionnement de la fonction Conformité et de l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.